

Municipalité de Saint-Michel-des-Saints

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par

Projet de règlement # 610-2017 relatif aux bâtiments accessoires

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT ZONAGE # 320-1992

- en retirant le fait d'exiger que la superficie combinée des bâtiments accessoires ou annexes ne doit excéder dix (10) pourcent de la superficie de l'emplacement, dans le périmètre urbain uniquement ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance du 19 juin 2017, le conseil a adopté le projet de règlement de modification no. 610-2017 (décrit ci-haut).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 21 août 2017, à 18 h 30, à la salle J.M Bellerose, 140 rue Saint-Jacques à Saint-Michel-des-Saints. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie au 441 rue Brassard, entre 9 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au vendredi.
4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'être soumises à l'approbation référendaire.

Donné à Saint-Michel-des-Saints, ce 28^e jour de juillet 2017



Catherine Haulard,
secrétaire-trésorier
directrice générale